



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conseillers prud'homaux

Question écrite n° 48224

Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur une inquiétude ressentie par les organisations syndicales à propos du taux d'abstention qui est manifeste lors des élections professionnelles. Les causes principales en sont les déplacements des salariés, l'absence pour maladie ou pour congés, les difficultés de déplacement pour se rendre sur les lieux du vote ou pour quitter son emploi en cours de journée, ce qui n'est pas toujours compatible avec les exigences d'une productivité de qualité. Pour faire face à ces difficultés, certaines organisations syndicales ont suggéré, depuis de nombreuses années, de faciliter et de simplifier le vote par correspondance, qui, sans obligation, pourrait donner la possibilité à l'électeur de se rendre aux urnes et ainsi de pouvoir s'exprimer. En conséquence, il lui demande quelles sont les mesures envisagées, à l'occasion des prochaines élections prud'homales, pour permettre à un plus grand nombre de salariés de faire connaître leur opinion.

Données clés

Auteur : [M. Muselier Renaud](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48224

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 656